Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 18 (1938)
Heft: 10

Nachruf: Émile Reichenbach 1859-1938
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ÉMILE REICHENBACH
1859 - 1938

Dans le dernier numéro de notre Revue, nous avons annoncé le décès de M. Emile Reichenbach. Dans ce numéro de fin d'année, nous voulons rendre un dernier hommage à celui qui se consacra avec une abnégation et une ardeur magnifiques à l'amélioration constante des relations économiques entre la France et la Suisse, idéal de la Chambre de Commerce Suisse en France.

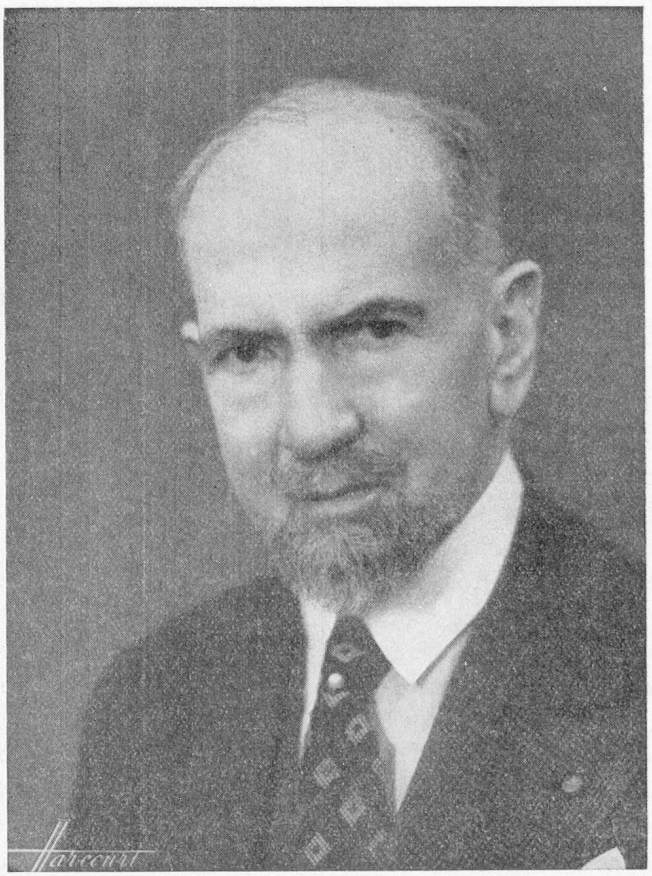

M. Reichenbach portait un grand intérêt à cette Revue. Il avait bien voulu, en février dernier, nous apporter sa précieuse collaboration pour la publication du deuxième numéro spécial de cette année, concernant les textiles. Nous perdons en lui un conseiller bienveillant et éclairé.

A l'occasion des obsèques de M. Reichenbach, MM. L. G. Brandt, Administrateur et ancien Président de la Chambre de Commerce Suisse en France ; A. Honnorat, Sénateur, ancien Ministre, et H. de Torrenté, Conseiller de la Légation de Suisse en France, ont prononcé des discours dans lesquels ils ont retracé la carrière du défunt. Il intéressera tous nos lecteurs de prendre connaissance des passages les plus importants des discours que MM. Brandt et de Torrenté ont bien voulu nous communiquer.

Le premier parla surtout du rôle que M. Reichenbach a joué à la Chambre de Commerce Suisse en France :

« M. Emile Reichenbach entra au Conseil de la Chambre de Commerce Suisse en France en 1927. Il y apporta l'expérience que lui valaient quarante années d'activité à Paris, activité qui s'était déployée entièrement en faveur de l'industrie suisse qu'il représentait, et qui l'avait amené à défendre, en maintes occasions, les relations économiques franco-suisses.

C'est ainsi que dès la fin du siècle dernier, M. Reichenbach voua une grande attention aux questions douanières et qu'il participa à plusieurs reprises aux négociations des traités de commerce entre la France et la Suisse, acquérant en la matière une compétence et une autorité toutes particulières. Cette compétence et cette autorité, il les mit à nouveau au service de ses compatriotes au sein du Conseil de notre Chambre de Commerce Suisse en France, où j'ai eu l'avantage de collaborer intimement avec lui.

« Lorsqu'en 1935, la confiance de mes collègues me porta à la présidence de notre Institution, M. Reichenbach voulut bien accepter de siéger dans notre Comité de Direction et il y fut pour moi un collaborateur des plus agissants; je tiens à dire combien je lui reste reconnaissant de l'aide efficiente qu'il m'a donnée.

« Je suis, d'ailleurs, l'interprète de mes collègues du Conseil d'Administration (de ceux qui sont ici et de ceux qui, empêchés comme notre Président-Fondateur, M. Dobler, n'ont pas pu se joindre à nous et nous ont priés de les excuser), en exprimant notre gratitude à tous pour son inlassable dévouement. Ce dévouement était acquis à tout ce qui concernait la Suisse en général et les relations franco-suisses en particulier.

« D'autres sauront mieux que moi mettre en lumière son patriotisme et son altruisme, mais il est deux traits de son caractère que son action au sein de la Chambre de Commerce Suisse a spécialement mis en lumière : la générosité de son cœur d'une part, l'envergure de son esprit d'autre part. Générosité de son cœur à la présidence de la Commission de la Main-d'Œuvre, dont le rôle essentiel était de faciliter le placement en France de jeunes gens suisses et de rechercher également en Suisse des situations pour des jeunes gens français. Cette présidence, il l'assuma avec un dévouement constant d'autant plus méritoire qu'elle se manifestait dans l'ombre. Nombreux sont les jeunes gens suisses et français qui doivent à M. Emile Reichenbach la situation qu'ils occupent aujourd'hui et qui ont vu leur voie tracée par les conseils qu'il prodiguait avec autant de désintéressement que d'efficacité.

« La largeur de ses vues, son envergure, il nous les a montrées en amenant notre Chambre de Commerce à ne pas limiter son action à la France métropolitaine, mais à envisager dans son ensemble l'Empire colonial français et à vouer une attention toute particulière aux relations suisses avec les colonies d'outre-mer, relations qu'il considérait non pas dans un sens unique, mais dans un échange aussi bien de personnes que de marchandises, base du développement des relations internationales. »

M. H. de Torrenté, Conseiller de la Légation de Suisse en France, au nom de M. le Ministre Walter Stucki, empêché d'assister aux obsèques de M. Reichenbach, après avoir retracé les étapes principales de sa carrière commerciale, évoqua dans ces termes l'activité du défunt au sein de la Colonie Suisse de Paris :

« ... Dès son arrivée à Paris et en dépit d'un labeur incessant, notre grand concitoyen cesse de s'appartenir entièrement. De sa vie, il va bientôt faire deux parts ; il poursuit la tâche qu'il s'est assignée de répandre au loin la renommée des produits de cet admirable pays de Saint-Gall, en dirigeant d'une main ferme et habile l'entreprise familiale aujourd'hui puissante, universellement connue. En même temps, il met son intelligence et son expérience déjà vaste au service de sa patrie et s'occupe avec un enthousiasme et un dévouement sans bornes de la Colonie Suisse de Paris.

« Dès 1906, il prend part comme expert aux négociations commerciales franco-suisses ; il se dépense sans compter pour empêcher un échec des pourparlers sur les délicates questions de la soie et des broderies. Ses efforts sont couronnés de succès et, le 20 octobre 1906, M. le Ministre Chapsal, alors Directeur du Commerce, apposait, avec M. le Ministre Lardy, sa signature au bas d'un traité qui, dans ses dispositions essentielles, devait constituer pour plus de deux décennies le statut fondamental des relations commerciales franco-suisses. Comme il avait été pendant la guerre, et en l'absence d'une Chambre de Commerce et d'un Attaché commercial, l'expert en ces matières de M. le Ministre Lardy, Emile Reichenbach devait être le conseiller écouté de M. le Ministre Dunant et, vingt-trois ans après le traité de 1906, nous le trouvons toujours aussi jeune et aussi actif, éclairant de ses sages avis les négociateurs de la convention de commerce de 1929.

« Mais l'activité publique d'Emile Reichenbach dépasse largement le cadre des questions économiques. Elle déborde dans le domaine moral de l'économie sociale et dans celui, plus idéal encore, de la charité. Depuis 1906, Emile Reichenbach fait partie de la Société Helvétique de Bienfaisance,

la vénérable doyenne des Sociétés suisses de Paris. Dès 1909, il est nommé membre du Conseil, juste hommage à sa compétence et à son dévouement. Cette tâche ne suffit pas à la fièvre d'activité qui était en lui : en 1922, il assume les fonctions absorbantes de Président de la Commission des Secours d'urgence, qu'il gardera jusqu'en 1933. C'est à lui que la Société doit en partie le redressement de ses finances par l'heureuse réussite d'une vente de bienfaisance dont il fut le promoteur. Sa démission de Membre du Conseil, qu'il offrit, dans sa haute conscience, et le sentiment où il était de ne pouvoir, pour des raisons de santé, faire face à ses obligations avec toute la ponctualité qu'il aurait désirée, ses collègues la refusèrent avec une touchante unanimité ; ils préférèrent le dispenser de certaines fonctions, mais le prièrent de rester à son poste, juste reconnaissance des inappréciables services rendus aussi bien à la Société qu'à la Colonie Suisse tout entière. Il n'en continua pas moins à s'intéresser d'une manière suivie à la Société Helvétique de Bienfaisance.

« Même activité soutenue, même dévouement au sein de ce Cercle commercial, où nous le voyons inscrit comme Membre dès 1905. Le rôle éminent qu'il y joua lui valut bientôt d'être nommé Membre bienfaiteur, puis, en 1928, Membre d'honneur du Cercle. Depuis 1906, il figure au Comité de patronage aux côtés des hommes les plus marquants de la Colonie : MM. Moricand, de Bondeli, Marcuard, Demieville, Ikle, Hérold, Fischer. Avec une persévérance inlassable, il s'employa à réaliser, en collaboration avec le regretté Président Sennhauser, la construction de l'immeuble de la rue des Messageries. Le projet aboutit ; son enthousiasme, toujours juvénile, avait réussi à intéresser toute la colonie à l'édification de cette Maison Suisse. L'on trouve son nom au procès-verbal du premier Conseil d'Administration de la Société immobilière suisse, dont il prend la présidence en 1916, pour la garder jusqu'à la veille de sa mort.

« ... Ce Comité recueillait des fonds pour le relèvement matériel et moral des soldats français qui venaient de trouver un refuge dans notre pays ; il fournissait aux familles les sommes nécessaires pour aller visiter un époux, un fils, un frère interné. Le reliquat de ces fonds fut, après la guerre, par les soins de ce Comité, dont Emile Reichenbach fut l'un des dirigeants, distribué sous forme de carnets de caisse d'épargne, par l'intermédiaire des mairies françaises, aux orphelins et aux veuves des soldats français morts en Suisse. Le Cercle commercial suisse, où siégeait le Comité, garde dans ses archives nombre de lettres émouvantes des bénéficiaires de cette œuvre magnifique, qui honore la Colonie Suisse de Paris. Ainsi, Reichenbach témoignait sa reconnaissance, dans des circonstances tragiques, à la France, cette seconde patrie qui lui avait accordé une si amicale hospitalité.

« Enfin, le dernier geste de cet homme de bien fut encore un acte de générosité : le 10 novembre, alors qu'il était déjà engagé dans cette lutte sans merci avec la mort, qui devait avoir raison de sa robuste constitution, Emile Reichenbach signait un appel en faveur de la Caisse de Secours et d'Assistance des Membres du Cercle commercial. »

En Emile Reichenbach, la cause des relations franco-suisses perd un de ses défenseurs les plus actifs et les plus généreux. Son souvenir restera présent dans la mémoire de tous ceux qui ont collaboré avec lui. Il les encourage a à poursuivre l'œuvre de rapprochement à laquelle le défunt a tant travaillé.